



Rose des Vents

Code de conduite de l'élève

Philosophie

Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario



L'école Rose des Vents, vise à ce que ses élèves et son personnel puissent favoriser l'excellence scolaire dans un milieu francophone stimulant et productif où les normes de sécurité sont très élevées. Pour atteindre ces objectifs, une collaboration étroite entre le personnel de l'école, les parents et les élèves est essentielle. L'école promeut une discipline progressive à la gestion des comportements de ses élèves. Ce code de conduite est conforme à la Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles, aux politiques et aux directives administratives du CEPEO.



École Rose des Vents
Direction: Anick Roy
Téléphone: 613-932-4183
Télécopieur: 613-932-8055

Adresse Internet: www.rose-des-vents.cepeo.on.ca

1 - RESPECT DE SOI

- A-** Je fais mes devoirs et mes leçons tels que demandés en respectant les échéanciers.
- B-** J'ai tout le matériel scolaire requis pour travailler.
- C-** J'apporte une collation et un dîner nutritifs.
- D-** Je porte des vêtements convenables qui recouvrent les épaules et le ventre et qui n'affichent pas de messages violents, sexistes, racistes ou vulgaires et qui ne font pas la promotion de drogues ou d'alcool. Les robes, les jupes et les pantalons courts sont du genre "bermuda".
- E-** J'assume assidûment mes responsabilités d'élève.
- F-** Je fais signer mon agenda à tous les jours.
- G-** Je porte mes vêtements d'éducation physique pendant les cours.
- H-** Je ne porte pas de bijoux par le perçage corporel (sourcil, langue, nez, nombril).



2 - RESPECT DES AUTRES

- A-** Je m'exprime poliment et j'utilise un langage convenable en tout temps.
- B-** Je respecte les autres peu importe leur origine ethno-culturelle, leur religion, leur langue, leur sexe, leur culture et leurs capacités physiques et mentales.
- C-** Je règle mes conflits de façon positive et non violente.
- D-** Je fais preuve d'assiduité et de ponctualité.
- E-** Je respecte les décisions prises concernant les allergies: beurre d'arachides etc.
- F-** Je m'implique dans mes apprentissages et je ne nuis pas à l'apprentissage des autres.
- G-** Je ne lance pas d'objets.
- H-** Je choisis des jeux non violents.
- I-** Je ne menace ou n'inflige pas des dommages corporels à autrui.



3 - RESPECT DE L'AUTORITÉ

- A-** Je respecte les directives émises par le personnel ou les adultes autorisés.
- B-** Je cesse mon activité lorsqu'une personne en autorité m'interpelle.
- C-** Je m'efforce de vouvoyer les adultes que je ne connais pas (ex: invités).
- D-** J'évite de m'opposer à l'autorité.
- E-** Je respecte les règlements du transport scolaire et l'autorité qui le représente.
- F-** Je ne sors pas de la cour de récréation.
- F-** Je respecte les règlements du dîner et l'autorité en place à l'heure du dîner.



4 - RESPECT DU MILIEU

- A-** Je parle français en tout temps.
- B-** Je respecte les règlements de la classe, du laboratoire d'informatique, du centre de ressources et du gymnase.
- C-** Je ne dois pas être dans un de ces locaux sans la présence d'un adulte.
- D-** Je n'apporte aucun objet dangereux ou qui inspire la violence.
- E-** Je respecte la propriété des autres et celle de l'école. Je ne prends pas les choses d'autrui.
- F-** Je réduis, réutilise, récupère et recycle.
- G-** Je garde l'école et la cour de récréation propres.
- H-** Je m'abtiens d'utiliser illicitement le système d'informatique de l'école et du conseil.
- I-** Je retire ma casquette ou mon capuchon lorsque je suis dans l'école.
- J-** Je ne mâche pas de gomme.
- K-** Je ne fais pas de ventes non autorisées.
- L-** Je n'apporte pas, à moins de permission spéciale, de mp3, d'IPOD, d'appareil photo, de cellulaire et de jeux électroniques à l'école.



La violence, l'intimidation et l'usage de drogue, d'alcool et de tabac sont formellement interdits en milieu scolaire.

Je refuse de tolérer

A – la violence verbale ou écrite: harcèlement, intimidation, menace, langage abusif et de discrimination raciale;

B – la violence physique: gifles, tapes, coups de poing ou de pied, etc.;

C – les gestes violents: étrangler, mordre, pincer, secouer, pousser, tordre les membres, etc.;

D – la violence sexuelle: touchers non désirés, paroles à connotations sexuelle;

E – l'intimidation: cyberintimidation, paroles et gestes.

Je n'apporte pas de cigarettes, d'alcool, de drogues, d'armes ou de répliques d'armes à l'école.

Je refuse de subir toute forme de violence et ou d'intimidation en le soulignant à un adulte.

Interventions

Le rôle primordial du code de conduite est d'influencer positivement le comportement des élèves et de les intégrer dans un processus de discipline progressive et réflexive. Pour aider les élèves, l'école peut intervenir de différentes façons afin de les encourager à corriger des comportements inacceptables. Voici quelques conséquences possibles.

- ❖ intervention d'une personne en autorité
- ❖ rencontre élève - enseignant/e
- ❖ réflexion écrite ou travail de recherche
- ❖ renforcement positif
- ❖ note dans l'agenda ou appel à la maison
- ❖ rencontre de l'élève et de ses parents avec le personnel enseignant
- ❖ mise en place d'un contrat de bonne conduite
- ❖ perte de privilèges
- ❖ rencontre de l'élève et de ses parents avec une personne de la direction
- ❖ geste réparateur
- ❖ restitution de biens endommagés
- ❖ retrait temporaire de la salle de classe
- ❖ intervention d'une agence extérieure (agent de police, aide à l'enfance...)
- ❖ suspension discrétionnaire selon l'article 306 de la Loi sur l'éducation
- ❖ suspension obligatoire selon l'article 310 de la Loi sur l'éducation

Accès aux lieux scolaires

Se référer aux directives administratives de l'école Rose des Vents quant à l'accès à ses lieux scolaires.

Éléments importants:

A- Tous les visiteurs, les suppléants, les invités, les stagiaires et les employés du Conseil scolaire doivent se présenter au secrétariat de l'école afin d'obtenir l'autorisation et une carte de visiteur pour circuler sur la propriété de l'école.

B- Je rapporte immédiatement à l'autorité la présence d'un visiteur sans permis.

Responsabilité des parents

A- Mes parents avisent l'école par écrit ou par téléphone de mes retards, mes absences ou tout changement à ma routine.

B- Mes parents reconnaissent notre engagement envers le français et s'efforce de parler en français à l'école.

C- Mes parents reconnaissent l'importance des attentes de l'école et l'appuient dans ses démarches.

D- Mes parents signent le formulaire d'adhésion du code de conduite de l'école.

E- Mes parents signent mon agenda et l'utilise comme outil de communication.

Ce code de conduite est en vigueur dans l'école, sur le terrain de l'école, dans les autobus scolaires, aux dîners, lors des sorties éducatives et lors des activités parascolaires.

Ce code de conduite est présenté aux élèves au début de l'année scolaire. Les élèves signent un formulaire d'adhésion pour s'engager à le respecter. Les parents doivent lire et signer le code de conduite afin d'attester qu'ils en ont pris connaissance et s'engage à le respecter.